

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 3 mars 2026 à 19h00

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept février 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUERINOT, Maire, qui déclare la séance ouverte.

Présents : Didier GUERINOT, Lionel CHOLLET, Marion FORET, Rodolphe PELLETIER, Jean-Marie DELAVAUD, Jérôme LE ROUX, Patrick FRERET, Rémy BLANCHARD, Angélique BARRIERE, Paulin DELAMARE, Alain PIEDNOEL, Antoine DAVID,

Absent(s) non excusé(s) : Isabelle STIEVENARD, David ROUZE, Sylvie MORIN

Pouvoir (s) : Marion FORET donne pouvoir à Paulin DELAMARE jusqu'à son arrivée à 19h30.

Patrick FRERET est désigné secrétaire de séance et l'accepte.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte de gestion 2025
2. Approbation du compte administratif 2025
3. Affectation des résultats 2025
4. Vote des taux de contribution directe 2026
5. Approbation du budget primitif 2026
6. Vote des subventions communales 2026
7. Travaux d'enfouissement de la rue de Bosteney tranche 2 et demande de fonds de concours Agglomération Seine-Eure
8. Vidéosurveillance
9. Rénovation du Manoir Saint Nicolas
10. Salle des sports Eric Dransart
11. Tableau des effectifs de la commune
12. Garantie de la commune sur emprunt SILOGE

2026-03-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Monsieur Jean-Marie Delavaud, conseiller délégué aux finances, rappelle que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la commune sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion fait ressortir les résultats suivants et conformes au compte administratif de la commune :

Résultats budgétaires de l'exercice

22000 - LA SAUSSAYE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 668 202,13	1 464 387,98	4 132 590,11
Titres de recette émis (b)	2 549 631,72	1 551 284,06	4 100 915,78
Réductions de titres (c)		22 150,99	22 150,99
Recettes nettes (d = b - c)	2 549 631,72	1 529 133,07	4 078 764,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 668 202,13	1 464 387,98	4 132 590,11
Mandats émis (f)	2 218 850,82	1 467 136,97	3 685 987,79
Annulations de mandats (g)	34 180,76	25 788,04	59 968,80
Dépenses nettes (h = f - g)	2 184 670,06	1 441 348,93	3 626 018,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	364 961,66	87 784,14	452 745,80
(h - d) Déficit			

Résultats cumulés :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - LA SAUSSAYE

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	181 971,87		364 961,66		546 933,53
Fonctionnement	334 945,91	334 945,91	87 784,14		87 784,14
TOTAL I	516 917,78	334 945,91	452 745,80		634 717,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	516 917,78	334 945,91	452 745,80		634 717,67

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2026-03-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Monsieur Jean-Marie Delavaud, conseiller délégué aux finances, présente le Compte Administratif de la commune dont les résultats sont les suivants :

Compte administratif 2025						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats 2024 reportés		0,00		181 971,87		181 971,87
opérations année 2025	1 441 348,93	1 529 133,07	2 184 670,06	2 549 631,72	3 626 018,99	4 078 764,79
résultat année 2025		87 784,14		364 961,66		452 745,80
résultat 2025 (AVANT AFFECTATION)		87 784,14		546 933,53		634 717,67

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur Le Maire laisse la présidence à Monsieur Patrick FRERET, doyen d'âge, avant de se retirer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-03-03 AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Jean-Marie Delavaud, conseiller délégué aux finances présente au Conseil Municipal les restes à réaliser relatifs à l'exercice 2025 :

RAR DEPENSES			RAR RECETTES		
Ecoles	Marché initial TTC	2 123 474,80	Ecoles	subventions notifiées	1 304 562,00
	Mandaté TTC du marché initial	1 965 463,13		Montant déjà reçu	1 003 488,40
	Reste à mandater du marché initial	158 011,67		Reste à recevoir	301 073,60
	solde du budget 2025	19 241,72		solde du budget 2025	236 041,32
	Reste à Réaliser fin 2025	19 241,72		Reste à recevoir	235 527,32
MOE manoir	Marché initial TTC	17 028,00		TOTAL Reste à recevoir fin 2025	235 527,32
Saint Nicolas	Mandaté TTC	2 150,40			
	Reste à mandater	14 877,60			
	solde du budget 2025	324 008,00			
	Reste à Réaliser fin 2025	14 877,60			
Reseau Bostenney	Marché initial TTC	14 833,00			
	Mandaté TTC	0,00			
	Reste à mandater	14 833,00			
	solde du budget 2025	67 059,72			
	Reste à Réaliser fin 2025	14 833,00			
	TOTAL Reste à Réaliser fin 2025	48 952,32			

Considérant l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de **87 784.14 €**

Considérant l'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de **87 784.14 €**

Considérant l'excédent d'investissement 2025 d'un montant de **364 961.66 €**

Considérant l'excédent cumulé d'investissement d'un montant de **546 933.53 €**

Considérant le solde des RAR 2025 d'un montant de **186 575 €**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Solde de fonctionnement reporté (compte 002, recette de fonctionnement) : 87 784.14 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001, recette d'investissement) : 546 933.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat présentée par Monsieur le Maire.

2026-03-04 VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE 2026

Par délibération du 18 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2025 comme suit :

- TFPB : 40.20 %
- TFPNB : 45.96 %
- TH : 9.03 %

Pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les taux de contribution directe pour l'année 2026 comme suit :

- ✓ TFPB : 40.20 %
- ✓ TFPNB : 45.96 %
- ✓ TH : 9.03%

Arrivée à 19h30 de Marion FORET

2026-03-05 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Suite à la présentation réalisée en commission plénière le 24 février 2026, Jean-Marie Delavaud, conseiller délégué aux finances, présente le budget primitif pour l'année 2026 :

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

<i>Nomenclature</i>	<i>Budget total</i>
Fonctionnement	
Dépense	1 557 006,15
Ch. - 011 Charges à caractère général	669 831,42
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	615 000,00
Ch. - 014 Atténuations de produits	20 000,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 947,12
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	177 490,00
Ch. - 66 Charges financières	28 842,61
Ch. - 67 Charges spécifiques	850,00
Ch. - 68 Dotations aux provisions et dépréciations	45,00
Recette	1 557 006,15
Ch. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	87 784,14
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 500,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	280 528,00
Ch. - 731 Fiscalité locale	635 000,00
Ch. - 74 Dotations et participations	308 724,32
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	65 500,00
Ch. - 77 Produits spécifiques	200,00
Ch. - 78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 769,69

SECTION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

<i>Nomenclature</i>	<i>BP</i>	<i>report voté</i>	<i>Budget total</i>
Investissement	-186 575,00	186 575,00	
Dépense	1 252 635,28	48 952,32	1 301 587,60
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	11 712,38		11 712,38
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	65 956,11		65 956,11
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	35 000,00		35 000,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	12 000,00	14 833,00	26 833,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	154 800,00		154 800,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	973 166,79	34 119,32	1 007 286,11
Recette	1 066 060,28	235 527,32	1 301 587,60
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	546 933,53		546 933,53
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 947,12		44 947,12
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	11 712,38		11 712,38
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	53 652,01		53 652,01
Ch. - 13 Subventions d'investissement	408 815,24	235 527,32	644 342,56

SECTION INVESTISSEMENT PAR OPERATION

Nomenclature	BP	report voté	Budget total
Investissement	-186 575,00	186 575,00	
Dépense	1 252 635,28	48 952,32	1 301 587,60
Op. - OPFI Opération financière	77 668,49		77 668,49
Op. - 160 ECOLE	175 000,00	19 241,72	194 241,72
Op. - 161 HALLE DES SPORTS	100 000,00		100 000,00
Op. - 162 EGLISES CIMETIERES	24 800,00		24 800,00
Op. - 163 CLOS ST.NICOLAS	20 000,00		20 000,00
Op. - 166 VOIRIE/RESEAUX	62 000,00	14 833,00	76 833,00
Op. - 168 MANOIR	390 000,00	14 877,60	404 877,60
Op. - 176 AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX	403 166,79		403 166,79
Recette	1 066 060,28	235 527,32	1 301 587,60
Op. - OPFI Opération financière	657 245,04		657 245,04
Op. - 160 ECOLE	129 698,54	235 527,32	365 225,86
Op. - 162 EGLISES CIMETIERES	62 383,70		62 383,70
Op. - 166 VOIRIE/RESEAUX	7 416,00		7 416,00
Op. - 168 MANOIR	197 598,00		197 598,00
Op. - 185 CENTRE DE LOISIRS	11 719,00		11 719,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget primitif 2026 conformément à la présentation ci -dessus.

2026-03-06 VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose les subventions communales suivantes :

Désignation	2025 Réalisé	2026 Propositions
Associations culturelles Saulcéennes	4 177,00	4 177,00
AVALS	300	300
Club Féminin La Saussaye	300	300
Mieux Vivre	300	300
Mieux Vivre salon du livre	3127	3127
La compagnie du Cloître	150	150
Associations sportives Saulcéennes	4 200,00	4 650,00
Boule Saulcéenne (la)	300	300
Gym Rando	300	300
Yoga Club	300	300
Judo	1100	1200
Basket	1100	1200
veloclub	1100	1200
Garden Sport	0	150
Associations diverses	5 300,00	5 300,00
C.L.O.S	5000	5000
Jumelage Val d'Oison	300	300
Emploi et apprentissage	390,00	210,00
CFAIE DE VAL DE REUIL	180	180
MFR de Routot	150	30
Écoles	1 280,00	1 280,00
Coopérative scolaire maternelle	530	530
Coopérative scolaire primaire	750	750
Divers	250,00	250,00
Anciens Combattants	50	50
Banque alimentaire secours catholique	200	200
TOTAL	15 597,00	15 867,00

Compte tenu de leurs liens avec les associations, les élus suivants se retirent pour ne pas participer au vote ni avoir d'influence sur celui-ci : Jean-Marie DELAVALAUD, Rodolphe PELLETIER, Rémy BLANCHARD et Alain PIEDNOEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les subventions proposées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 15 867 euros.

2026-03-07 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE DE BOSTENNEY TRANCHE 2

Suite à la délibération 2025-03-07 relatif à l'enfouissement des réseaux de la rue de Bostenney, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEGE envisage une deuxième tranche de travaux dans le prolongement de la première tranche déjà validée.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Pour cette deuxième tranche, la participation de la commune s'élève à :

- ✓ **En section d'investissement : 12 000 €**
- ✓ **En section de fonctionnement : 13 333 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- ✓ **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041581 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),**
- ✓ **Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Agglomération Seine-Eure et des financeurs potentiels afin de diminuer le reste à charge de la commune.**

2026-03-08 VIDEOSURVEILLANCE

Suite à la délibération 2025-11-07 relative aux demandes de subventions DETR, Monsieur Lionel Chollet présente le projet d'installation de la vidéosurveillance et les emplacements définis pour l'implantation des caméras.

Celles-ci seront placées aux entrées de la commune et seront capables de lire les plaques d'immatriculation. Des travaux électriques sont nécessaires pour l'installation du dispositif ainsi que la souscription d'un abonnement téléphonique pour les cartes SIM qui permettront de transmettre les images.

Les travaux devraient intervenir avant les congés d'été suite à la consultation des entreprises.

Le plan de financement prévu est le suivant :

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	0,00 €
études	0,00 €
travaux	56 197,67 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	56 197,67 €

		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR demandée	22 479,07 €		40,00 %		
DSIL demandée	0,00 €		0,00 %		
Fonds vert	0,00 €		0,00 %		
FNADT	0,00 €		0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €		0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €		0,00 %		
ADEME	0,00 €		0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €		0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €		0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €		0,00 %		
Conseil régional	0,00 €		0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €		0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €		0,00 %		

Sous-total aides publiques	22 479,07 €
-----------------------------------	--------------------

40,00 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	33 718,60 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	33 718,60 €

60,00 %

Total Financement H.T.	56 197,67 €
-------------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'installation de la vidéosurveillance sur la commune,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions permettant de diminuer le reste à charge communal.

2026-03-09 RENOVATION DU MANOIR SAINT NICOLAS

Suite à la délibération 2025-11-07 relative aux demandes de subventions DETR, Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du Manoir Saint Nicolas suite à l'appel d'offres réalisé.

Les Travaux prévus : Installation d'une nouvelle chaudière, remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes et volets), isolation des combles et rénovation des sanitaires du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.

Les travaux devraient débuter au mois d'avril. Une deuxième phase de travaux relative à l'accessibilité et la rénovation intérieure va être étudiée et fera l'objet d'un autre plan de financement.

Le plan de financement de la première phase de travaux est le suivant :

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	14 190,00 €
études	3 360,00 €
travaux	352 388,17 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	369 938,17 €

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	47 980,00 €	12,97 %		
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	97 598,00 €	26,38 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €	0,00 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	100 000,00 €	27,03 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		

Sous-total aides publiques	245 578,00 €
-----------------------------------	---------------------

66,38 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	124 360,17 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	124 360,17 €

33,62 %

Total Financement H.T.	369 938,17 €
-------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les travaux envisagés pour la rénovation du Manoir Saint Nicolas
- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions permettant de diminuer le reste à charge communal.

2026-03-10 SALLE DES SPORTS ERIC DRANSART

Suite à la délibération 2025-11-07 relative aux demandes de subventions DETR, Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la salle des sports Eric Dransart.

Les travaux prévus concernent :

- ✚ Remplacement de WC, urinoirs, lave-mains et robinetteries
- ✚ Remplacement des colonnes de douche et mitigeurs
- ✚ Remplacement de radiateurs
- ✚ Pose de carrelage et peinture des locaux

Les travaux devraient intervenir au deuxième semestre 2026 suite à la consultation des entreprises.

Le plan de financement prévu est le suivant :

		H.T.
NATURE DES DÉPENSES		
foncier		0,00 €
maîtrise d'œuvre		0,00 €
études		0,00 €
travaux		36 576,00 €
Aléa		0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION		36 576,00 €

		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR demandée	14 630,40 €		40,00 %		
DSIL demandée	0,00 €		0,00 %		
Fonds vert	0,00 €		0,00 %		
FNADT	0,00 €		0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €		0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €		0,00 %		
ADEME	0,00 €		0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €		0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €		0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €		0,00 %		
Conseil régional	0,00 €		0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €		0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €		0,00 %		

Sous-total aides publiques	14 630,40 €
-----------------------------------	--------------------

40,00 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	21 945,60 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	21 945,60 €

60,00 %

Total Financement H.T.	36 576,00 €
-------------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les travaux envisagés pour la rénovation de la salle des sports Eric Dransart,
- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions permettant de diminuer le reste à charge communal.

2026-03-11 TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier et d'approuver le tableau des emplois.

La dernière approbation des emplois datant de 2022 et la cartographie des postes ayant évolué, Monsieur le Maire présente la mise à jour du tableau et sollicite l'approbation du Conseil Municipal.

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE				
Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	Nombre de poste
SECRETARIAT DE MAIRIE				
Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	35h00	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	35h00	1
Administrative	B	Rédacteur territorial <i>(Créé à compter du 11 mars 2026)</i>	20h00	1
Administrative	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe <i>(Créé à compter du 1er avril 2026)</i>	35h00	1
Administrative	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe <i>(supprimé à compter du 31 mars 2026)</i>	35h00	1
Administrative	C	Adjoint administratif territorial <i>(supprimé à compter du 10 mars 2026)</i>	20h00	1
AGENCE POSTALE				
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	30h00	1
SERVICES TECHNIQUES				
Technique	C	Agent de maîtrise principal	35h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	35h00	1
ECOLES, CANTINE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS				
Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe	35h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe <i>(Créé à compter du 1er avril 2026)</i>	35h00	2
Technique	C	Adjoint technique territorial <i>(Supprimé à compter du 31 mars 2026)</i>	35h00	2
Technique	C	Adjoint technique territorial	35h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	33h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	32h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	13h00	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	7h00	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le tableau des emplois de la commune tels que défini ci-dessus.

2026-03-12 GARANTIE DE LA COMMUNE SUR EMPRUNT SILOGE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le projet d'amélioration de 16 logements présenté par la SILOGE

Vu la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux,

La SILOGE sollicite la garantie de la commune à hauteur de 10 % de l'emprunt soit un montant à garantir de 149 469.30 euros, 40 % étant garantis par le département et 50% par l'Agglomération Seine-Eure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **Accorde sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 1 494 693 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque des territoires destiné à financer l'amélioration de 16 logements situés rue du Bois des Chanoines, rue Jean Moulin, rue des Vingt Acres et rue du Grand Fourquet.**
- **Confirme que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur à hauteur des 10% garantis sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- **S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt et ce dans la limite des 10% garantis par la commune.**

La séance est levée à 20h30.

Approbation du procès-verbal par le Maire	Approbation du procès-verbal par le/la secrétaire
---	---